2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

MAIRIE DE MAISONS LAFFITTE

Cité du Cheval

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un élément constitutif de l'organisation et de la gestion financière d'une commune et la première étape du cycle budgétaire. Ce débat repose sur des orientations financières énoncées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Prévu par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le débat va porter notamment sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la ville.

Cette année encore, ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte financier extrêmement contraint, impacté par l'inflation et d'incertitudes.

Malgré des marges de manœuvre budgétaires qui tendent à se réduire, la ville poursuit ses engagements auprès de ses administrés avec des propositions budgétaires responsables et prudentes.

Le budget 2024 a été construit autour des engagements suivants :

- Renforcer l'attractivité de la ville en offrant des services publics répondant aux besoins de toute la population.
  Dans le domaine culturel, les travaux du pôle culturel Malesherbes se poursuivent et les premiers spectacles pourront être programmés en 2025. Les sièges et le sol de la salle du cinéma seront rénovés courant de l'année.
  Dans le domaine sportif, les travaux de réhabilitation du POPD démarreront, un terrain multisports sera aménagé dans le Parc des sports. Les installations de l'Ile de la Commune seront rénovées et complétées notamment au niveau de la zone de glisse et du terrain de basket.
  Dans le domaine économique, le projet du pôle santé se poursuit, les travaux de la halle du marché devraient s'achever à l'automne.

- Faire de nouveau rayonner l'hippodrome et rénover les installations hippiques : la ville engage différentes études et travaux pour permettre à l'hippodrome d'accueillir à nouveau des courses. Des travaux importants sont prévus pour la rénovation des carrières Molière et du CHML.

- Favoriser une ville solidaire et familiale : la ville confirme son soutien au CCAS et développe des structures d'accueil petite enfance de qualité. Les écoles feront l'objet de travaux importants et la ville confirme son soutien aux projets pédagogiques sur les temps scolaires et extra-scolaires.

- Améliorer le cadre de vie : sur les 3 ans à venir, passage de tous les luminaires de la ville aux LEDS, végétalisation des allées du cimetière, poursuite du plan vélo …

- Rendre la ville plus sûre : déploiement de nouvelles caméras qui viendront s'ajouter aux 144 caméras déjà existantes, création d'une brigade équestre et actions de sensibilisation réalisées par la police municipale.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LOI DE FINANCES POUR 2024

I/ Un contexte macroéconomique marqué par la baisse de l'inflation

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique et prioritaire sur trois axes : « le régalien – armée, police, justice –, en hausse de 4 milliards d'euros, la transition écologique, à hauteur 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires et, l'éducation et la formation à hauteur de 5,5 milliards d'euros ».

Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8 %), de même que les minima sociaux (+4,6 %) et les retraites (+5,2 %).

Pour les entreprises, l'Etat augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants. Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes nationaux.

Qualifié de « budget de transition », la loi de finances pour 2024 prévoit 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, un financement qui concernera aussi bien les particuliers que les entreprises et les collectivités territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte est également créé.

Enfin, s'agissant des budgets alloués aux différents ministères, les augmentations de crédits les plus significatives sont à mettre à l'actif de l'Education nationale (+3,9 milliards d'euros), et de la mission « Défense » (+3,3 milliards d'euros).

Les missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le tableau ci-dessous résume les autres grandes tendances à venir pour cette année :

	2023	**2024**
Croissance	1%	+1.4 %
Déficit public	-4.9%	-4,40%
Endettement (en % du PIB)	109.7%	109.7%
Inflation	4.9%	2.6 %

Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre. Dans un premier temps limité par la mesure protectionniste de l'Etat d'instituer un bouclier énergétique, un processus de désinflation est engagé notamment par le recul de l'inflation des produits alimentaires. Cependant, cette perspective peut être menacée par les tensions au Moyen Orient qui pourraient avoir un impact à court terme sur les prix du pétrole.

Néanmoins, il est à prévoir une loi de finances rectificative afin d'ajuster ces données à la suite des récentes annonces de Bruno Le Maire : croissance revue à la baisse 1% contre 1.4%, des aides promises aux agriculteurs, une coupe de 5Md€ dans les budgets des ministères, baisse de l'aide publique au développement, diminution de MaPrimRenov' d'1Md€ par rapport à la prévision initiale….

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

II/ Les mesures de soutien de l'Etat aux collectivités locales pour faire face à l'inflation

L'année 2023 a marqué un véritable tournant pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées.

Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général (+ 9,5 % au niveau du bloc communal) et des dépenses de personnel (+ 5,1 %) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne[1] dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023 :

	Evolution des dépenses de fonctionnement	Evolution des recettes de fonctionnement
COMMUNES	+ 5,5 %	+ 4,3 %
INTERCOMMUNALITES	+ 5,6 %	+ 4,9 %

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027, adoptée elle aussi en décembre dernier, ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ». Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder : le pourcentage de l'inflation diminué de 0,5 %.

En outre, les mesures de l'Etat visant à soutenir les collectivités locales au regard des prix élevés de l'électricité sont actualisées de la manière suivante :

FILET DE SECURITE	La LFI pour 2024 *ne prévoit pas* la création d'un nouveau filet de sécurité pour 2024. 400 millions d'euros sont budgétés pour financer le solde du filet de sécurité 2023 qui sera versé en 2024.
BOUCLIER TARIFAIRE	Vers un maintien provisoire des tarifs réglementés de vente de l'électricité qui ne devraient pas augmenter de plus de 10 %. Les conditions à réunir : - Moins de 10 ETP ; - Moins de 2 millions d'euros de recettes ; - Puissance souscrite inférieure à 36 kVa.
AMORTISSEUR ELECTRICITE	Reconduit en 2024 dans les conditions suivantes : - Seuil de déclenchement de la prise en charge à 250€/MWh (contre 180€/ MWh en 2023) ; - Pas de plafonnement (plafond de 500€/MWh en 2023) ; - Taux de couverture de la facture de 75% (contre 50 % en 2023).

[1] Note de conjoncture septembre 2023, la Banque postale

Accusé de réception en préfecture
078-217803384-20240308-20240307-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Principales mesures du PLF 2024 hors « mesures énergie » :

ARTICLE 240	Augmentation de l'enveloppe de DGF du bloc communal de 320 M€ : - 90 M€ en + pour la dotation d'intercommunalité - 60 M€ en – pour la dotation de compensation des EPCI (-1,5%) - 150 M€ en + pour la dotation de solidarité rurale - 140 M€ en + pour la dotation de solidarité urbaine Création d'une garantie de sortie égale à 50 % du montant perçu l'année précédente pour les communes perdant le bénéfice de la part majoration de la dotation nationale de péréquation. 60 % des communes devraient connaître un maintien ou une hausse de leur DGF en 2024.
ARTICLE 241	Les délibérations visant une répartition dérogatoire du FPIC produiront désormais leurs effets de manière pluriannuelle. Les quotes-parts respectives de chaque commune et de l'EPCI demeureront fixes d'une année sur l'autre.

A savoir :
L'ensemble des prévisions budgétaires présentées dans le ROB ont été arrêtées avant la clôture comptable de l'exercice 2023. Ainsi, l'ensemble des éléments de résultat sont amenés à évoluer.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

II. LES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR LE BUDGET 2024

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES :

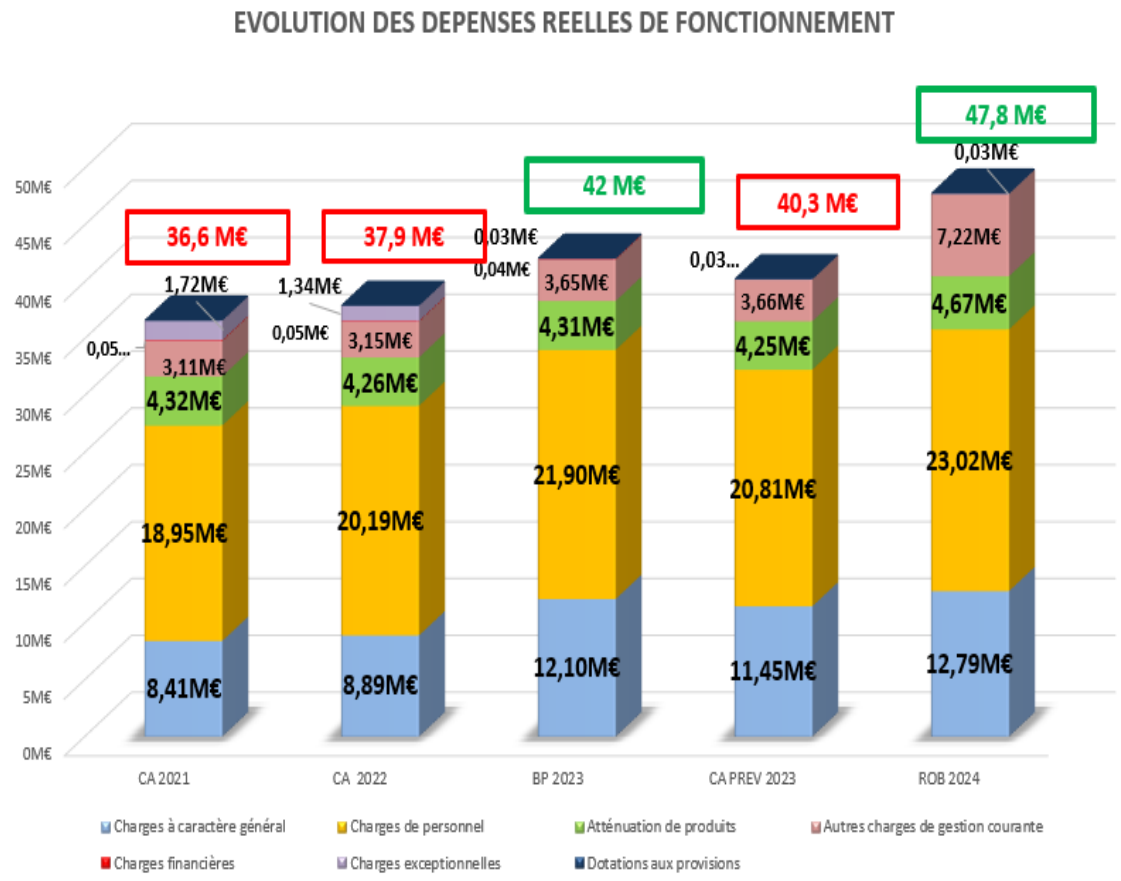

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA PREV 2023	ROB 2024	EVOLUTION BP23/BP24	
011	Charges à caractère général	8 406 177,37 €	8 892 766,53 €	12 096 745,25 €	11 454 824,68 €	12 793 572,00 €	696 826,75 €	5,76%
012	Charges de personnel	18 953 836,58 €	20 194 363,15 €	21 904 575,00 €	20 811 105,02 €	23 023 216,00 €	1 118 641,00 €	5,11%
014	Atténuation de produits	4 323 569,23 €	4 261 300,22 €	4 305 688,00 €	4 254 715,92 €	4 672 888,00 €	367 200,00 €	8,53%
65	Autres charges de gestion courant	3 114 362,78 €	3 145 965,03 €	3 651 035,12 €	3 659 626,01 €	7 220 215,51 €	**3 569 180,39 €**	**97,76%**
66	Charges financières	54 231,01 €	45 644,15 €	36 836,98 €	36 819,34 €	33 762,99 €	- 3 073,99 €	-8,34%
67	Charges exceptionnelles	1 722 028,45 €	1 344 467,50 €	30 000,00 €	25 611,13 €	30 000,00 €	- €	0,00%
68	Dotations aux provisions	5 201,42 €	10 355,00 €	30 000,00 €	26 012,19 €	30 000,00 €	- €	0,00%
	Dépenses réelles de fonctionneme	***36 579 406,84 €***	***37 894 861,58 €***	***42 054 880,35 €***	***40 268 714,29 €***	***47 803 654,50 €***	***5 748 774,15 €***	***13,67%***

La prévision des dépenses réelles de fonctionnement serait en hausse de 13.67 % par rapport au BP 2023 (soit + 5.7 M€).

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

➲ 011-LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : + 696.8K€

Les charge à caractère général sont prévues avec une hausse de 696.8 K€ en raison principalement de :

- L'ajout d'une enveloppe de 494 K€ pour l'hippodrome :
  - 433 K€ pour la partie verdure de l'hippodrome
  - 61K€ pour l'entretien de la partie tribune

- L'ajout d'une enveloppe de 243.2 K€ pour l'entretien des bâtiments publics (comptes 615221 et 615228). A l'enveloppe courante, s'ajoute les dépenses d'entretien suivantes :
  - La fin des travaux de peinture à l'école élémentaire Colbert et le remplacement des luminaires en LED (110K€).
  - La création de points d'eau chaude pour faciliter le travail des agents réalisant le ménage dans les bâtiments scolaires (43 K€).
  - L'ajout d'une enveloppe de 65 K€ pour la résidence personnes âgées (reprise d'étanchéité de 5 balcons, changements de 3 bacs à douche, réfection de studios à la suite d'infiltrations, remplacement des luminaires du garage, …).

- L'ajout d'une enveloppe de 122 K€ sur le service du personnel en raison des éléments suivants :
  - Afin de pallier les absences de courte durée, la ville fait appel à des renforts dans certains secteurs : petite enfance et scolaire. Ces dépenses sont dorénavant imputées au chapitre 011 au lieu du 012 : 78 K€
  - Hausse de la contribution au fonds d'insertion pour les personnes handicapées : + 35 K€.
  - Hausse des versements aux organismes de formation : +15K€. Les frais de formation de la police municipale sont en hausse et la mise en place de la brigade équestre nécessitera de former les agents.

- Hausse des tarifs de certaines prestations de services : 97K€ en raison principalement de la hausse des prix pour les repas servis dans les écoles.

- Hausse de tarifs sur les contrats d'assurances : +90 K€.

➲ 012- UNE MASSE SALARIALE SOUS LA CONTRAINTE DES DECISIONS GOUVERNEMENTALES (+ 1.1 M€)

En représentant 48.7 % des dépenses de fonctionnement au BP, le pilotage de la masse salariale est un enjeu stratégique pour maintenir les équilibres financiers de la ville.

Au quotidien, ce sont 501 agents qui sont au service des mansonniens et qui mettent en œuvre les projets municipaux.

Il est proposé une hausse de 5.1 % soit + 1.1 M€ par rapport au BP 2023 qui s'élevait à 21 904 575 €.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Cette évolution s'explique notamment par :

① L'impact des décisions nationales :

- La majoration de 5 points d'indices au 1er janvier 2024 pour un coût annuel chargé de 233 176€.

- La mise en place de la prime activité selon les montants maximums prévus par le décret du 31/10/2023. Pour pouvoir bénéficier de cette prime, les agents publics doivent remplir 3 conditions cumulatives :
  - Avoir été nommé ou recruté par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
  - Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023,
  - Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

→ 372 agents de la ville remplissent ces conditions

Par souci d'équité, la ville proposera d'étendre le versement de cette prime pour les agents ayant perçu une rémunération supérieure aux 39 K€ selon un barème construit sur la même dégressivité prévue par le décret.
→ 41 agents seraient concernés et cela représenterait une enveloppe de 7 586 €.

② L'impact de décisions internes et des créations de postes pour 2024 :

- En 2022, la ville avait revalorisé le régime indemnitaire mensuel des agents techniques des secteurs de la petite enfance, scolaire et des ATSEM. Il est proposé d'étendre cette revalorisation de 21 € à 46 € à tous les agents techniques (notamment : services techniques, police municipale sports).

→ Coût annuel : 26 876 € et 82 agents seront concernés.

- **6 créations de poste** d'auxiliaires de puériculture et d'agents technique aux Affaires sociales et petite enfance pour répondre aux enjeux règlementaires imposés par la PMI. **→ Coût annuel chargé de 219K€.**

- **3 créations de poste** pour la création d'une brigade équestre à la Police municipale pour un coût chargé sur six mois de **70 K€ (soit 140 K€ en année pleine).**

Malgré les difficultés de recrutement sur certains secteurs et les contraintes financières, la ville poursuit sa volonté de maintenir des services de qualité. Ainsi tous les postes ouverts mais encore vacants à ce jour ont été budgétés.

DECOMPOSITION DE LA MASSE SALARIALE :

- Masse salariale à partir des agents présents au 01/01/2024 :	21 288 128 €
- Ajout des postes ouverts mais vacants :	+ 882 798 €
- Enveloppe pour le paiement des intermittents du spectacle	+ 29 000 €
- Impact des 5 points d'indice+ prime d'activité + revalorisation IFSE	+ 514 268 €
- Création de 6 postes dans les crèches à la suite de la réforme du secteur	+ 219 022 €
- Création de 3 postes à la PM pour la brigade équestre	+ 90 000 €

→ Soit un total de 23 023 216 €

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Principales caractéristiques de la masse salariale au 1er janvier 2023

Ces éléments sont à rapprocher du rapport égalité hommes / femmes où une analyse plus fine des caractéristiques de la masse salariale est présentée

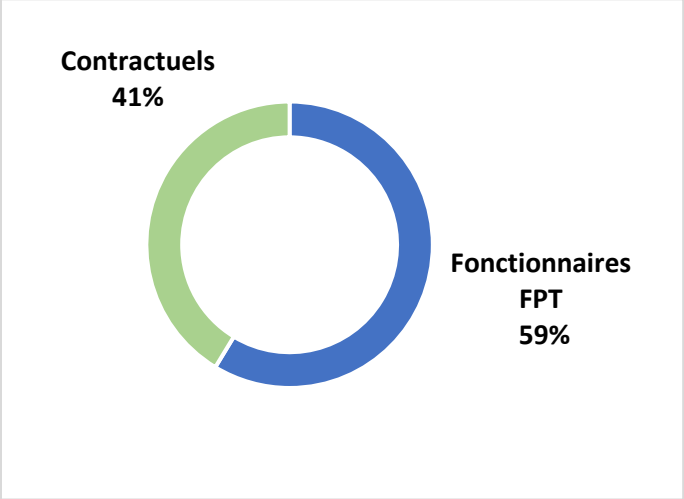

La Ville compte 501 emplois permanents :

- ✓ 59 % sont titulaires de la fonction publique territoriale
- ✓ 41% sont contractuels

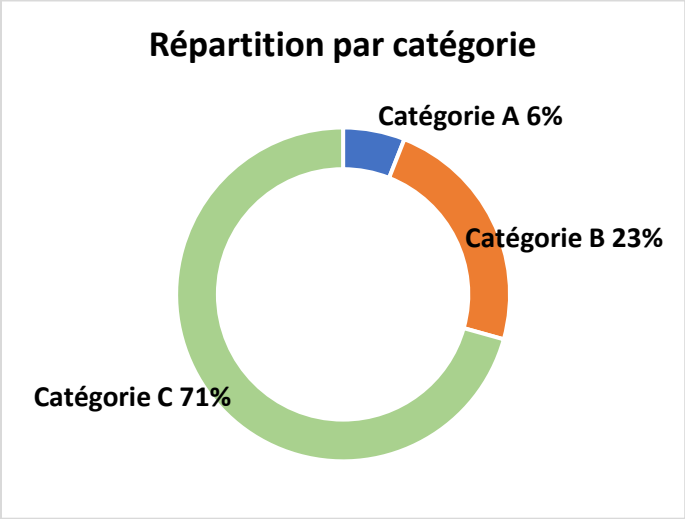

Les 501 agents permanents de la Ville se répartissent selon les catégories suivantes :

- ✓ 30 agents de catégorie A
- ✓ 117 agents de catégorie B
- ✓ 354 agents de catégorie C

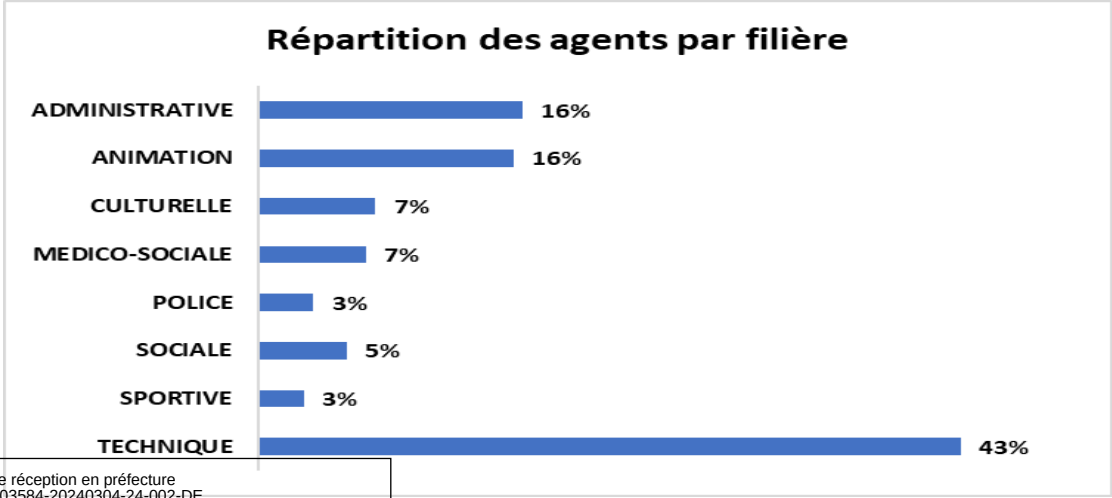

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

- **Temps de travail**

La durée effective du temps de travail des agents est de 1607 heures annuelle. Il existe plusieurs cycles de travail qui tiennent compte de contraintes de services et des différents métiers.

- **Avantages en nature**

Au 1er janvier 2024, 27 agents bénéficient d'un logement de fonction attribué en contrepartie de missions de gardiennage, d'astreintes (soirée, nuit, week-end, jour férié) ou de sujétions :
- 20 agents par nécessité absolue de service (NAS)
- 7 agents en convention d'occupation précaire avec astreintes (COPA)

➲ 65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES (+ 3.5 M€)

La hausse des autres charges de gestion courante est liée à l'opération du parking du marché. En effet, si la ville cède la parcelle (recette de 5.9 M€ prévue en investissement), elle devra faire l'acquisition du nouveau parking dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement. Cette acquisition sera constatée sur le budget annexe parcs de stationnement pour 3.8 M€ (montant HT).

Pour être en mesure de financer cette acquisition en VEFA, la ville devra verser une subvention d'équilibre au budget parc de stationnement de 3 470 184.8 €.

➢ LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN LEGERE HAUSSE : +2 %

SERVICE	2023			2024		
	Primitif	Réalisé	% Réalisé	BP PREV 2024	ECART BP 2023/BP PREV 2024	Evolution BP23/BP PREV 24
PERSONNEL	7 750 €	7 750 €	100%	7 000 €	- 750 €	-9,7%
CULTUREL (yc cinéma)	138 350 €	138 350 €	100%	154 600 €	16 250 €	11,7%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	213 900 €	189 833 €	98%	218 750 €	4 850 €	2,3%
FINANCES (dont écoles privées)	315 808 €	315 807 €	100%	395 875 €	80 067 €	25,4%
HIPPISME	22 000 €	22 000 €	100%	22 000 €	- €	0,0%
PETITE-ENFANCE	412 500 €	398 994 €	98%	310 500 €	- 102 000 €	-24,7%
SCOLAIRE	26 189 €	26 189 €	100%	25 950 €	- 239 €	-0,9%
SOCIAL	18 600 €	18 600 €	100%	18 600 €	- €	0,0%
JEUNESSE ET SPORT	192 470 €	193 770 €	100%	220 800 €	28 330 €	14,7%
TOTAL	**1 347 567 €**	**1 311 293 €**	**897%**	**1 374 074,92 €**	**26 508 €**	**2,0%**

L'enveloppe annuelle est en légère hausse par rapport à 2023. La ville maintient son soutien au tissu associatif. Les montants sont réévalués chaque année en fonction des projets proposés et de la situation financière des associations. L'enveloppe dédiée aux subventions serait en légère hausse (+ 2% en raison de la hausse de la subvention aux écoles privées (+ 80 K€) dont le montant est réévalué chaque année en fonction du coût de l'élève et des effectifs) et une diminution de 100 K€ à la crèche Duverdy en raison du changement du mode de financement CAF (subvention CAF versée directement à la crèche à partir de 2024 et diminution de la recette CAF perçue auparavant par la ville du même montant).

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

- **PROGRESSION PREVISIONNELLE DE L'AIDE DE LA VILLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 636 K€**

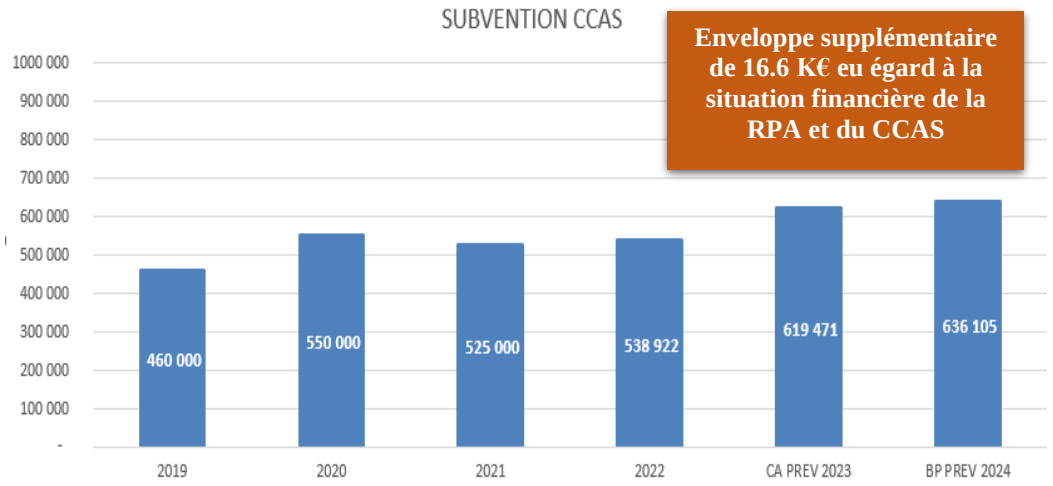

L'augmentation prévisionnelle de l'enveloppe attribuée au CCAS sert à financer le déficit de fonctionnement prévisionnel de l'exercice 2023. En effet, la hausse de 186 K€ de la subvention d'équilibre versée par le CCAS à la RPA en 2023 est venue ponctionner le résultat de fonctionnement antérieur reporté du CCAS. Le résultat de fonctionnement du CCAS en 2023 est prévu en diminution de 152 K€.

Parallèlement, afin de diversifier l'offre et permettre d'attirer plus de locataires au sein de la RPA, cette dernière a été ouverte aux jeunes travailleurs depuis le 1er janvier 2022. Un total de 15 studios (au maximum) sont ouverts à la location des jeunes travailleurs et les loyers sont également soumis au conventionnement APL. Grâce notamment à cela, la résidence personnes âgées dégagerait pour 2023 un résultat positif de 123.6 K€ (soit une hausse de 97 K€ entre 2022 et 2023).

Cette situation permettrait au CCAS de diminuer sa subvention d'équilibre à la résidence autonomie de 110 K€ pour l'exercice 2024.

➲ 014- ATTENUATION DE PRODUITS (+ 367K€)

Cette enveloppe évolue à la hausse du fait de l'instauration d'une surtaxe de 200% à la taxe de séjour (article 140 LFI 2024 créant l'article L.2531-18 du CGCT) à reverser à Ile-de-France Mobilité et vient s'ajouter à la quote-part reversée à la Région. Cette surtaxe s'applique sur la recette nette de la ville. La dépense est prévue à hauteur de 412 K€ au lieu de 15K€ en 2023. Les recettes évolueront également par ailleurs.

Par ailleurs, il y a un maintien de l'enveloppe prévisionnelle de la contribution communale aux fonds de péréquation :

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

✓ **LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (FPIC) : MONTANT IDENTIQUE DEPUIS 2021**

Après des hausses successives depuis 2016, l'enveloppe annuelle du FPIC reste relativement stable depuis 2018. Après une légère diminution en 2023, l'enveloppe 2024 est prévue à 770K€ par précaution.

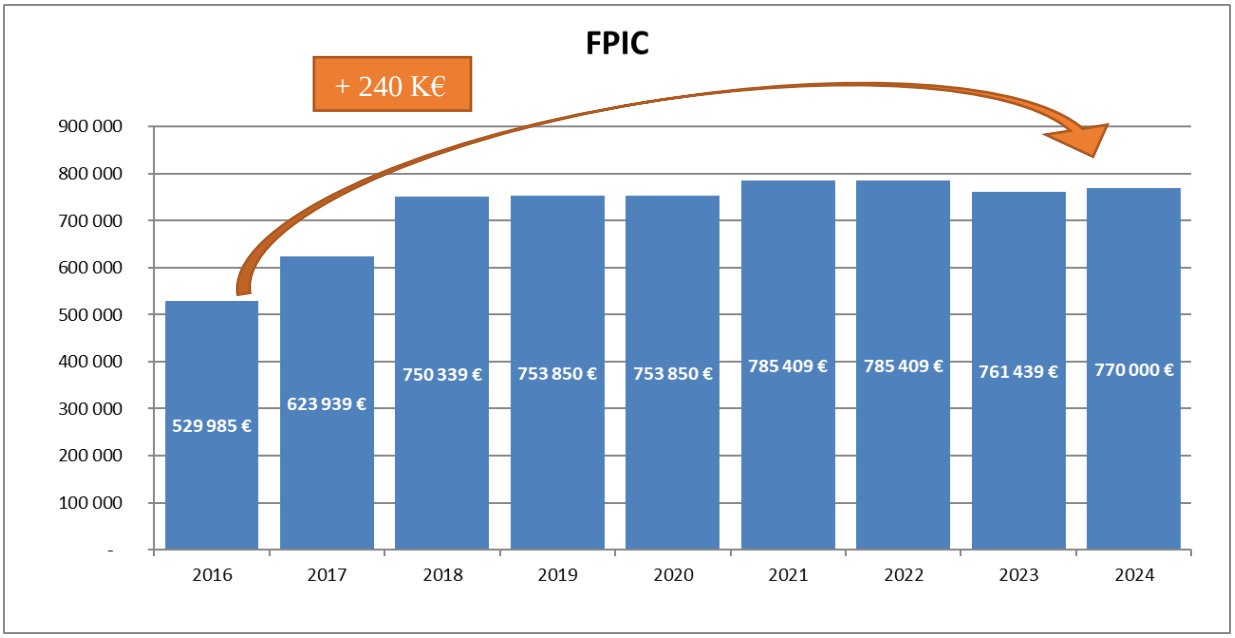

✓ **LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)**

Le montant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) sera stable à 3 410 688 € (montant identique depuis 2014).

➲ BAISSE DES CHARGES FINANCIERES POUR 2024

➢ Tableau de bord de la dette communale :

Au 1er janvier 2024, le capital restant dû s'élève à 1 731 074.86 €.

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2023			
	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2024	Taux d'intérêt	
			Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**1 599 467,56**		
1641 Emprunts en euros (total)		1 599 467,56		
Fiche 7	A-1	1 599 467,56	Taux fixe à 2,20%	2,20%
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		**131 607,30**		
1681 Autres emprunts		131 607,30		
Fiche 11	A-1	131 607,30	Taux fixe à 0,00%	0,00%
Total général		**1 731 074,86**		

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

➢ **Evolution des charges financières :**

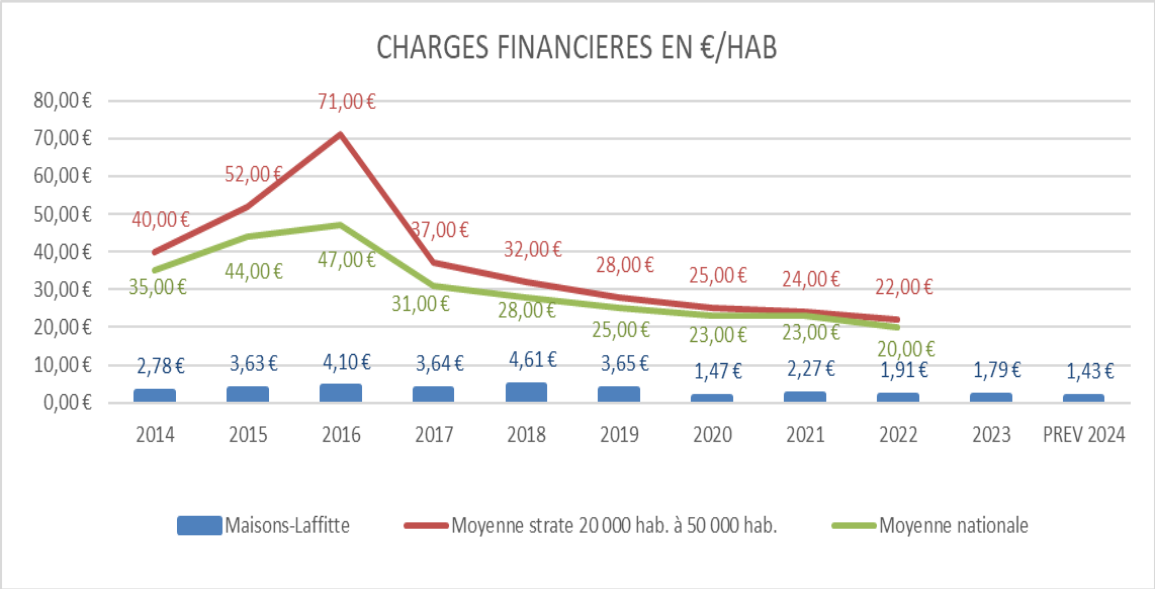

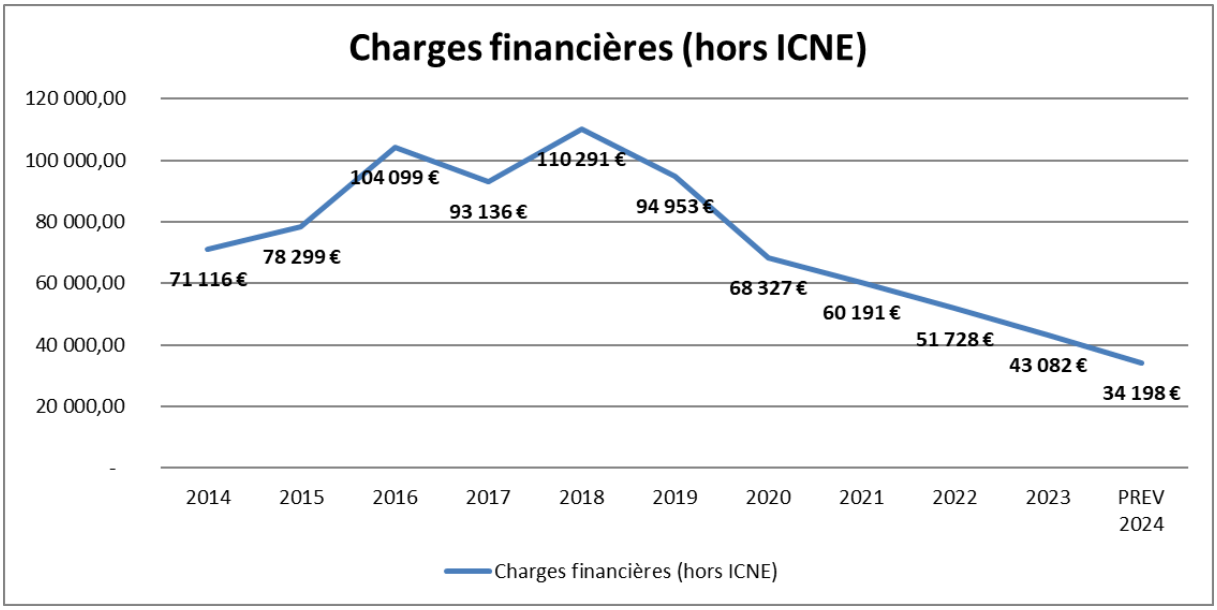

Le montant des charges financières est prévu à hauteur de 34 198 € hors ICNE pour 2024. La diminution des charges d'intérêts correspond au profil d'amortissement des prêts courants de la ville (fin de 2 contrats de prêts sur 2023 : contrat CAF et Caisse d'épargne). La ville ne prévoit pas, à ce stade, l'inscription d'un emprunt pour le budget 2024.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

LES RECETTES :

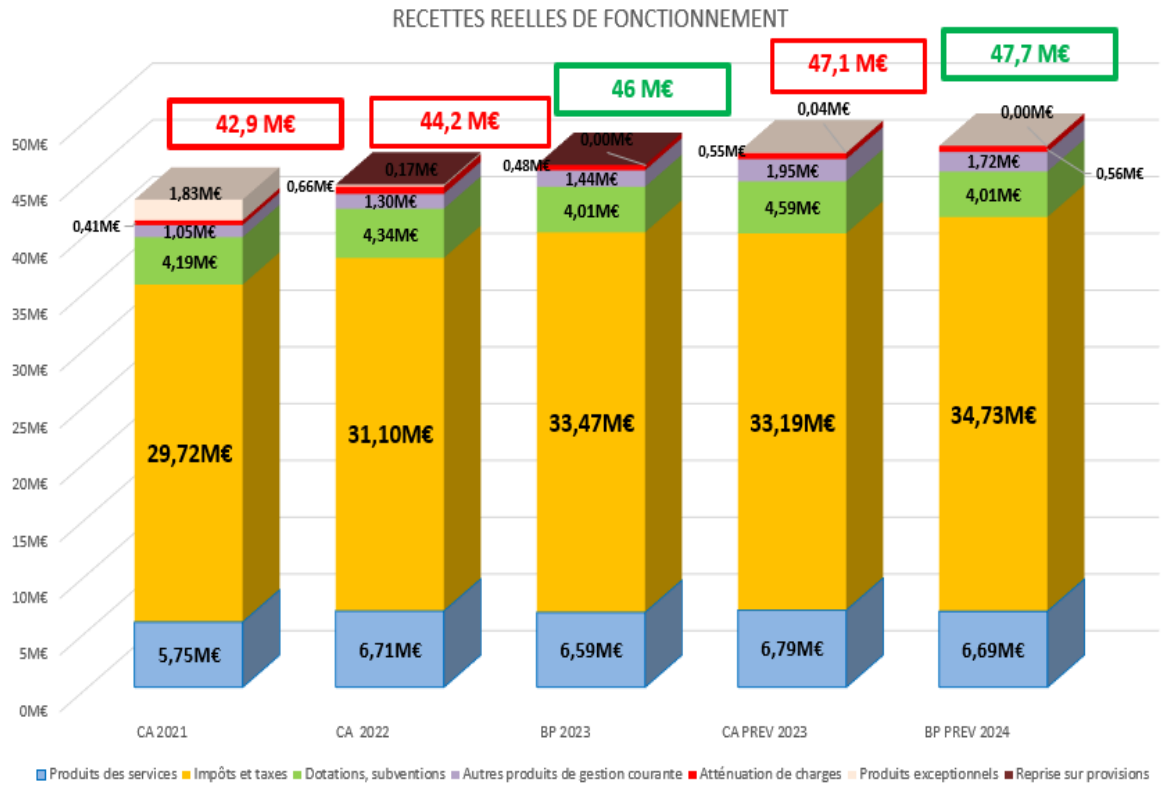

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA PREV 2023	ROB 2024	EVOLUTION BP23/BP PREV 24	
70	Produits des services	5 747 534,61 €	6 713 610,87 €	6 591 006,00 €	6 786 371,12 €	6 688 531,00 €	97 525,00 €	1,5%
73	Impôts et taxes	29 716 556,31 €	31 099 625,80 €	33 473 751,00 €	33 187 630,20 €	34 729 484,99 €	1 255 733,99 €	3,8%
74	Dotations, subventions	4 188 054,95 €	4 337 916,70 €	4 012 335,00 €	4 587 547,58 €	4 005 445,00 €	- 6 890,00 €	-0,2%
75	Autres produits de gestion couran	1 054 979,07 €	1 300 854,32 €	1 444 665,00 €	1 947 870,89 €	1 719 417,00 €	274 752,00 €	19,0%
013	Atténuation de charges	411 774,14 €	657 420,13 €	475 000,00 €	549 662,01 €	555 000,00 €	80 000,00 €	16,8%
76	Produits financiers	543,52 €	682,20 €	500,00 €	1 250,70 €	600,00 €	100,00 €	20,0%
77	Produits exceptionnels	1 831 109,92 €	170 778,13 €	- €	37 793,32 €	- €	- €	
78	Reprise sur provisions		5 201,42 €	10 355,00 €	10 355,00 €	26 013,00 €	15 658,00 €	151,2%
	Recettes réelles de fonctionnemer	***42 950 552,52 €***	***44 286 089,57 €***	***46 007 612,00 €***	***47 108 480,82 €***	***47 724 490,99 €***	***1 716 878,99 €***	***3,7%***

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de **47.7 M€ contre 46 M€ au BP 2023 soit + 1.7M€ (+ 3.7 %).**

➲ 70-LES PRODUITS DES SERVICES = + 97.5 K€

Les produits des services sont en légère hausse + 1.5% (soit +97.5 K€) et sont liées à l'activité des services.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

➲ 73- EVOLUTION DES IMPOTS ET TAXES = + 1.2 M€

- La prévision pour la taxe foncière et taxe d'habitation (compensation par le coefficient correcteur comprise) a été évaluée à **24 559 801.99 euros** (contre un réalisé 2023 de 23 046 512 euros).

	2023			PREV 2024		
	BASES RECONSTITUEES	TAUX	PRODUIT	BASES	TAUX	PRODUIT
TH résidences secondaires	4 152 938,50	17,56%	729 256,00	4 314 903,10	17,56%	757 696,98
SURTAXE TH résidences secondaires			111 885,00			151 539,40
TFB	55 899 565,99	28,11%	15 713 368,00	58 079 649,06	29,11%	16 906 985,84
TFNB	91 840,18	140,91%	129 412,00	95 421,95	140,91%	134 459,07
CO-CO			6 337 941,00			6 585 120,70
ROLES COMPLEMENTAIRES			24 650,00			24 000,00
TOTAL			23 046 512,00			24 559 801,99

Cette estimation de recette se base sur une évolution des bases de 3.9 % (Indice des prix à la consommation de N-2 à N-1) ainsi qu'une évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1 point (soit une recette prévisionnelle supplémentaire de 580.7 K€).

- Les droits de mutations à titre onéreux sont en baisse de 1M€. Estimation prudente en fonction de la réalisation 2023 :

	2021		2022		2023		PREV 2024
	BP	REALISE	BP	REALISE	BP	REALISE	
7381/73123-DROITS DE MUTATION	2 400 000 €	3 228 076 €	2 800 000 €	3 383 280 €	3 000 000 €	2 315 646 €	2 000 000 €

- La taxe de séjour a été prévue à hauteur de 579 K€ à la suite de l'entrée en vigueur de la surtaxe de 200% en faveur d'Ile de France Mobilité (cf. dépenses)

- La taxe sur l'électricité est prévue à hauteur de 400 K€ (reprise de la prévision 2023). Le réalisé 2023 est de 455.6K€ en raison d'un reliquat 2022.

- L'attribution de compensation a été maintenue à son niveau 2023 soit 6 882 283 euros.

➲ 74- DOTATIONS ET PEREQUATION = - 6.8 K€

- La Dotation Globale de Fonctionnement a été prévue avec une baisse de 140 K€ (-30 K€ pour le dynamisme de la population et -110 K€ d'écrêtement prévisionnel rétablit par la LFI 2024).

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

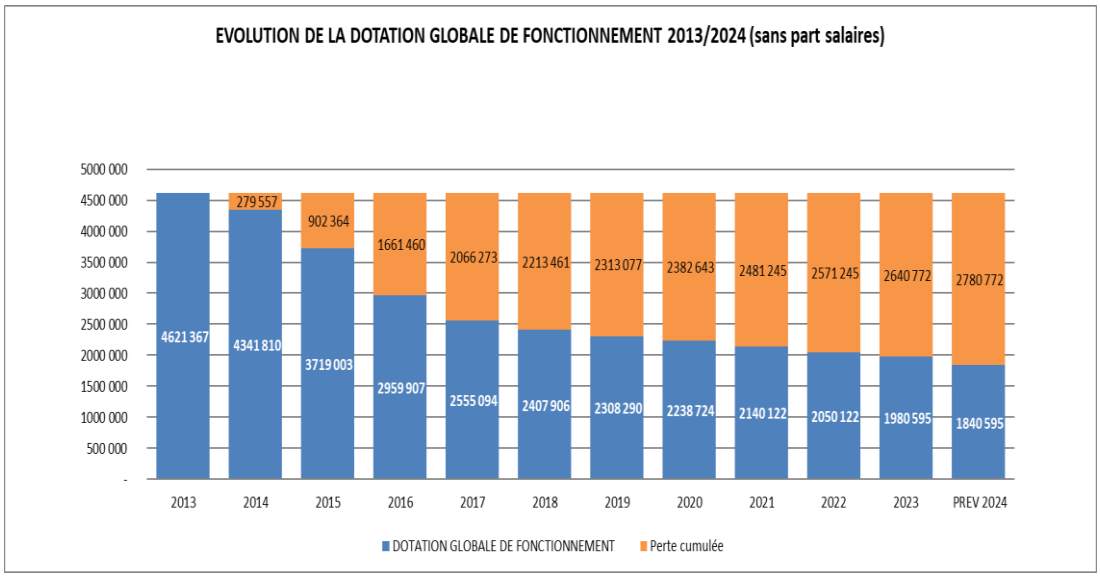

La baisse cumulée de la DGF pour la ville entre 2013 et 2023 est de 19,5M€.

- Le FCTVA de fonctionnement est prévu à hauteur de 100 000 euros (prévision en fonction de la réalisation des dépenses N-1). La réalisation 2023 est de 98 591.42 €.

- Les dotations de la Caisse d'Allocations Familiales pour le secteur de la petite enfance et du scolaire sont en hausse d'un peu plus de 166 K€.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES :

Avant reprise du résultat 2023, les dépenses d'équipement seraient de 28 M€ soit une diminution de l'enveloppe courante de travaux de 3M€ par rapport au BP 2023.

La reprise des résultats permet l'inscription d'une enveloppe pour les projets structurants futurs de 14.4 M€ .

Les dépenses d'équipement seraient donc de 42 M€ pour 2024 contre 48.3 M€ au BP 2023 (soit -6.3 M€).

La clôture définitive de l'exercice 2023, permettra d'affiner ces chiffres.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA PREV 2023	ROB 2024	Evolution BP2023/ROB 2024	
20	Immobilisations incorporelles	629 865,05	406 200,00	370 511,61	591 610,00	185 410,00	46%
204	Subventions d'équipement	1 272 000,00	1 559 911,00	1 559 911,00	272 000,00	- 1 287 911,00	-83%
21	Immobilisations corporelles	5 984 679,46	10 491 032,40	10 958 284,22	15 019 202,00	4 528 169,60	43%
	Provision pour les Grands projets d'investissements		*2 000 000,00*		*2 000 000,00*	-	0%
	PROVISION REFECTION DES PISTES HIPPODROME				*2 000 000,00*	*2 000 000,00*	
23	Immobilisations en cours	662 118,44	35 891 579,14	6 725 902,68	26 140 204,72	- 9 751 374,42	-27%
	dont provision pour les Grands projets d'investissements		15 137 118,14		11 937 644,39	- 3 199 473,75	-21%
27						-	#DIV/0!
	Dépenses d'équipement	***8 548 662,95***	***48 348 722,54***	***19 614 609,51***	***42 023 016,72***	***-6 325 706***	***-13%***
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 029,45	0	179 364,55	10 000	10 000	
1069						0	
13	Subventions d'équipement					0	
16	Emprunts et dettes	309 574,88	321 112	314 582,66	153 073,00	-168039	-52%
27	Autres immobilisations financières	2 900,00	4 000	1 200,00		-4 000	-100%
020	Dépenses imprévues					0	
						0	
45	Opérations pour compte de tiers	2 108,74	100 000	0,00	100 000	0	0%
						0	
	Dépenses financières	***319 613,07***	***425 112***	***495 147,21***	***263 073***	***-162 039***	***-38%***
	Total des opérations réelles	***8 868 276,02***	***48 773 834,54***	***20 109 756,72***	***42 286 089,72***	***-6 487 745***	***-13%***
						0,00	
040	Opérations d'ordre entre sections	29 434,87	100 000,00	9 656,00	27 690,00	-72 310,00	-72%
041	Opérations patrimoniales	65 024,88	1 550 000,00	2 146 200,22	1 501 332,00	-48 668,00	-3%
	Opérations d'ordre & patrimoniales	**94 459,75**	**1 650 000,00**	**2 155 856,22**	**1 529 022,00**	**-120 978,00**	***-7%***
	TOTAL	**8 962 735,77**	**50 423 834,54**	**22 265 612,94**	**43 815 111,72**	**-6 608 722,82**	***-13%***
D001	**SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE**					**0,00**	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**8 962 735,77**	**50 423 834,54**	**22 265 612,94**	**43 815 111,72**	**-6 608 722,82**	**-13%**

Ces dépenses d'investissement comprennent hors travaux courants :

- Une enveloppe de 15 M€ d'AP/CP votées pour l'exercice 2024 :
  - 11M€ pour la construction du centre culturel Malesherbes
  - 2.1 M€ pour la toiture de la halle du marché
  - 823 K€ pour le plan de remplacement LED de l'éclairage public
  - 1 M€ pour la restructuration du POPD
- 1.2 M€ pour la restructuration de la carrière Molière
- 994 K€ versés par la ville dans le solde de l'opération de la ZAC.
- 1.8 M€ pour la salle de danse
- 272 K€ de subventions à l'ASP

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

➲ DES PROJETS D'INVESTISSEMENT TOUJOURS IMPORTANTS

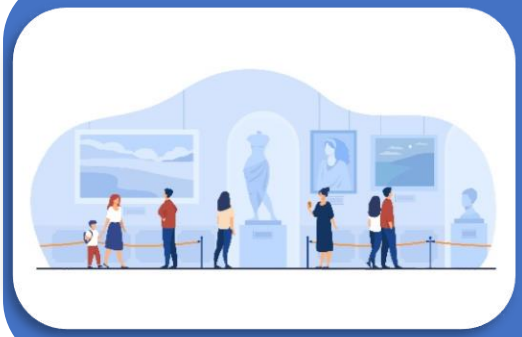

CULTUREL : 13 M€ dont :

- **11 M€ de crédits de paiement pour l'opération Malesherbes (la prévision globale de l'opération est prévue à hauteur de 22.2 M€)**
- **1.8 M€ pour les travaux de la salle de danse**
- **72 K€ pour le cinéma**

SCOLAIRE : 934 K€ dont :

- **421K€ à l'école Colbert notamment pour la réfection de la toiture**
- **250 K€ pour le remplacement des menuiseries extérieures à l'école Clos Lainé**
- **111 K€ pour l'école Ledreux notamment pour la réfection d'une partie de la toiture**

VOIRIE/ ENVIRONNEMENT/ESPACES-VERTS/ ACTIVITES HIPPIQUES : 4.4 M€

- **Une enveloppe prévisionnelle de 2.4 M€ pour l'hippodrome**
- **823 K€ pour la phase 1 du plan LED d'éclairage public (AP/CP n°3)**
- **72 K€ pour la réfection de l'allée des Vignerons**
- **50 K€ pour la phase 3 du plan vélo**
- **50K€ pour l'aménagement des jardins familiaux**
- **22K€ pour l'aménagement du rond-point d'entrée de ville**
- **10 K€ pour la phase 2 de la végétalisation des allées du cimetière**
- **494 K€ pour le CHML**

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

PETITE-ENFANCE/SOCIAL : 310K€ dont :

- **200K€ d'enveloppe annuelle de provision pour la mise en accessibilité (AD'AP) des personnes à mobilité réduite**
- **34.5K€ pour la crèche des petits-champs : renouvellement d'électroménager, de mobilier et pose d'une clôture sur le parking**
- **23.6K€ pour la crèche des Renardeaux pour rehausser les clôtures d'enceinte et la rambarde extérieure**
- **14.5 K€ pour la crèche Mon Trésor notamment pour la pose de barrières coulissantes et le renouvellement du mobilier et jeux extérieurs**

SPORT : 2.2 M€ dont :

- **1 M€ au POPD : Première année de l'AP/CP pour la restructuration du POPD qui comprend pour 2024 :**
  - La reprise de la toiture 650K€
  - La reprise des fondations du DOJO 350K€
  - Le changement des luminaires de la grande salle en LED 35 K€
  - Le réaménagement de l'étage du POPD 20K€
- **437 K€ au Parc des Sports dont :**
  - 200K€ pour l'aménagement du terrain de basket en terrain multisports
  - 75 K€ pour le remplacement de l'éclairage de six courts de tennis par un éclairage LED avec minuterie
  - 20 K€ pour la remise à niveau du sol de l'aire de lancer de marteau
- **379 K€ sur l'Ile de la Commune dont :**
  - 90K€ pour la création d'un pas de Tir couvert
  - 75 K€ pour la rénovation du terrain de basket 3 par 3
  - 50K€ pour l'achat et la pose de module de glisse urbaine
  - 35K€ pour la mise en résine du sol du stand de tir à balle
- **101 K€ pour le Centre aquatique dont :**
  - 35K€ pour l'installation de détecteur de danger chlore
  - 11K€ de reprise de joints dans le bassin de 50M
  - 15K€ pour l'aménagement de la terrasse extérieure

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

INFORMATIQUE : 606 K€ dont :

- **416 K€ pour la vidéoprotection donc 183.6 K€ pour l'hippodrome**
- **100 K€ de renouvellement de matériel**
- **35 K€ pour les licences de logiciels**

➲ POURSUITE DU DESENDETTEMENT DE LA VILLE

Au 1er janvier 2024, l'encours de dette était de 1 731 074.86€, soit un désendettement total sur l'exercice 2023 de 313 K€. La ville ne compte plus que 2 prêts.

Caractéristiques de la dette :

- ✓ 2 prêts
- ✓ Taux moyen : 2.04 %
- ✓ Risque de taux : 100 % taux fixe (100% de la dette en indice 1.A de la charte Gissler)

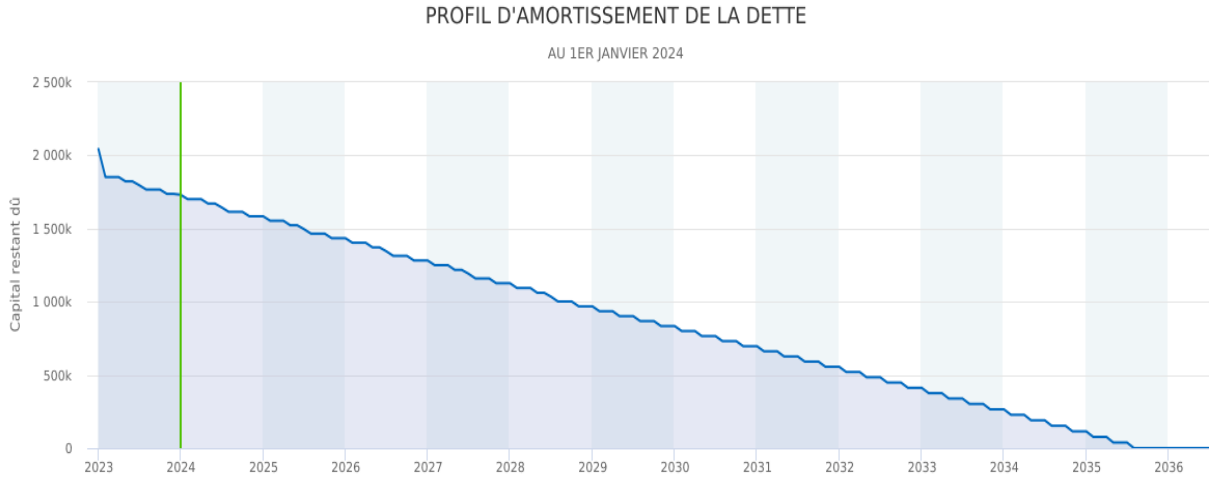

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

LES RECETTES :

Les recettes d'investissement sont prévues à 42.2 M€ (dont 3.2 M€ d'autofinancement de la section de fonctionnement).

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA PREV 2023	BP PREV 2024	Evolution BP2022/ROB 2023	
13	Subventions d'équipement	569 062,38	1 129 390,49	1 247 665,89	1 556 897,00	427 506,51	38%
16	Emprunts		0,00				
21	Immobilisations corporelles	1 857,71					
23	Immobilisations en cours						
	Recettes d'équipement	***570 920***	***1 129 390***	***1 247 666***	***1 556 897***	***427 507***	***38%***
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 906 520,08	5 461 191,04	5 521 659,47	6 313 535,65	852 345	16%
	dont 1068	*4 517 018,48*	*4 291 191,04*	*4 291 191,04*	*4 373 535,65*	82 345	*2%*
26	Participations créances rattachées						
27	Autres immobilisations financières		4 000,00	396 336,19	4 000,00	0	0%
024	Produit des cessions		23 248,48	0,00	7 050 748,48	7 027 500	30228%
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 860,66	3 600,00	5 331,58	3 600,00	0	0%
45	opérations pour compte de tiers	2 108,74	100 000,00	0,00	100 000,00	0	0%
138	Autres subventions d'investissements non transférables						
	Recettes financières	***5 917 489***	***5 592 040***	***5 923 327***	***13 471 884***	***7 879 845***	***141%***
	Total des recettes réelles	***6 488 410***	***6 721 430***	***7 170 993***	***15 028 781***	***8 307 351***	***124%***
021	Virement de la section de fonctionnement		7 576 402,65		3 207 078,49	***-4 369 324,16***	-58%
040	Opérations d'ordre entre sections	2 129 471,82	2 476 329,00	2 475 886,88	2 741 448,00	265 119,00	11%
041	Opérations patrimoniales	65 024,88	1 550 000,00	2 146 200,22	1 501 332,00	-48 668,00	-3%
	Opérations d'ordre & patrimoniales	***2 194 496,70***	***11 602 731,65***	***4 622 087,10***	***7 449 858,49***	**-4 152 873,16**	***-36%***
	TOTAL	***8 682 906,27***	***18 324 161,66***	***11 793 080,23***	***22 478 639,62***	**4 154 477,96**	***23%***
R001	**SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE**	30 512 952,57	30 233 123,07	30 233 123,07	19 760 590,36	**-10 472 532,71**	-35%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**39 195 858,84**	**48 557 284,73**	**42 026 203,30**	**42 239 229,98**	**-6 318 054,75**	**-13%**

➲ 10- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES : 6.3 M€

- 1.7M€ de FCTVA (sur la base des dépenses éligibles N-1)
- 240 K€ de taxe d'aménagement

➲ 13- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT : 1.5M€

- 914.7 K€ de participation aménageur pour la ZAC
- 528K€ de subvention du Département pour les travaux de la carrière Molière (dispositif ROY)
- 83 480 € de subvention de l'agence de l'eau pour les travaux de la cour de l'école Clos Lainé
- 6 000 € de la région pour la mise en place d'une ruche pédagogique
-

➲ 024- PRODUIT DES CESSIONS : 7 M€

- 5.9 M€ pour la cession du parking du marché
- 1 M€ pour la cession du Rond Racine
- 127 500 € de cessions de véhicules
- 23 248 € pour la cession de parcelle AI94- procédure d'expropriation SOYECOURT

Le résultat prévisionnel de fonctionnement 2023 de 10.3 M€ permettrait donc de dégager une enveloppe de 6 M€ en résultat reporté sur la section de fonctionnement 2024 (montant identique à 2023) et d'affecter 4.37 M€ en réserve sur la section d'investissement (compte 1068) soit une hausse de 82K€.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

III. ANALYSE FINANCIERE, SOLDES DE GESTION ET RATIOS

➢ SECTION DE FONCTIONNEMENT ET NIVEAUX D'EPARGNE

Grâce à sa bonne gestion et en dépit des contraintes financières de plus en plus fortes, la ville est arrivée à maintenir un niveau d'épargne nette de 14 %. **En 2023, l'épargne nette par habitant avoisinerait les 273.5 € contre 255 € en 2022. La moyenne de la strate pour 2022 était de 92 €. On constate donc que le taux d'épargne nette de la Commune est presque 3 fois supérieur à la moyenne des collectivités de même strate.**

L'épargne nette[1] 2023 est d'un bon niveau mais reste directement impactée par les conséquences financières liées à la crise énergétique, les revalorisations successives du SMIC, des grilles indiciaires pour les agents de catégories B et C, le manque de dynamisme des recettes fiscales (suppression de la taxe d'habitation), les baisses des dotations de l'Etat.

Les chiffres et ratios ci-dessous sont calculés sur le projet de ROB pour 2024 et pour les années suivantes sur des projections. Cela permet d'apprécier la capacité d'autofinancement annuel de la Ville qui même si elle reste à un niveau satisfaisant est de plus en plus contrainte.

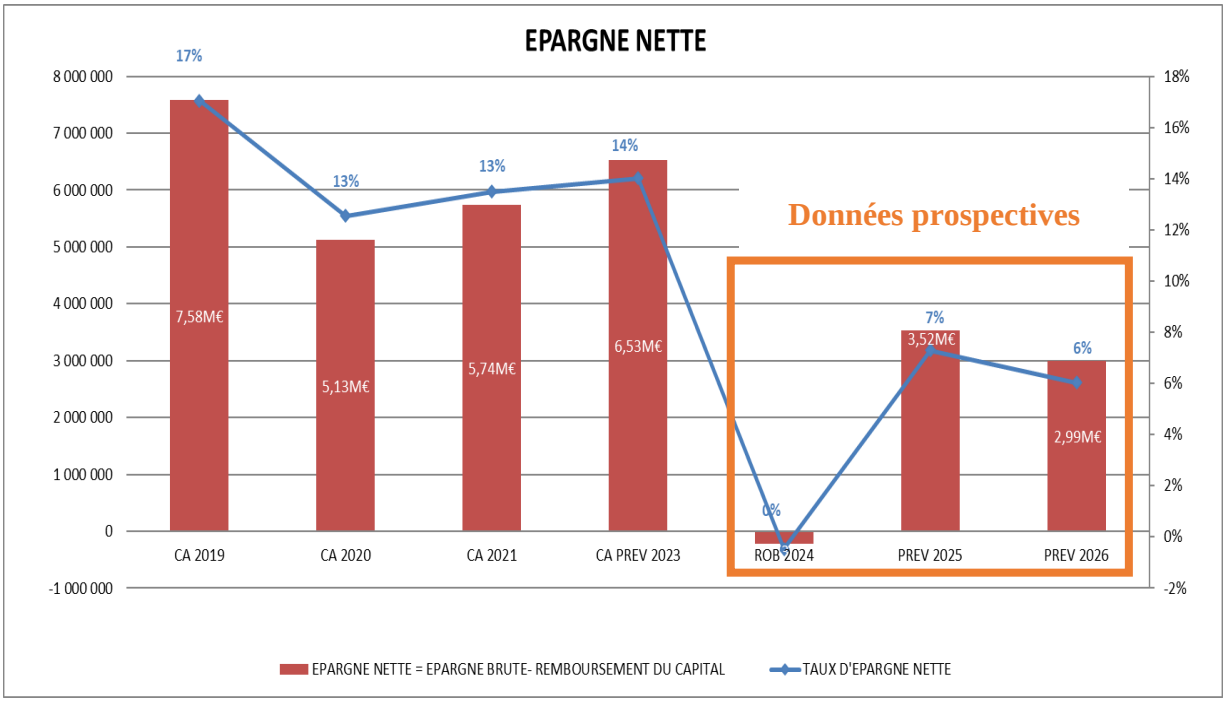

Les éléments prospectifs prennent comme base de calcul les résultats prévisionnels ainsi que les taux moyens annualisés d'exécution entre 2018 et 2023.

Accusé de réception en préfecture
078-217803[illegible]
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

[1] **Calcul de l'épargne nette :** recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – charges financières – produits financiers- remboursement du capital de la dette

➢ SECTION D'INVESTISSEMENT – BESOIN DE FINANCEMENT ET FONDS DE ROULEMENT

ELEMENTS D'ANALYSE :

La prévision pour les années à venir s'est faite sans emprunt nouveau afin de mesurer l'impact des projets futurs sur les soldes de gestion. Des recherches de financements sont poursuivies pour l'ensemble des projets menés par la ville.

Pour mémoire, ce sont entre 8 et 9 M€ qui sont inscrits chaque année au titre des investissements récurrents, entretien du patrimoine, travaux de voirie…. Pour 2023, la ville a dépensé 11.8 M€ pour les investissements courants et la prévision 2024 s'élève à 11.2M€.

A cela, il faut ajouter les grands projets pluriannuels :

- ✓ Espace culturel Malesherbes
- ✓ Salle de danse
- ✓ La restructuration du POPD
- ✓ La réfection de la toiture de la halle du marché couvert
- ✓ Le plan de passage en LED pour l'éclairage public

Ces travaux sont évalués à 33.6 M€ au vu du stade d'avancement des projets), dont la réalisation totale s'achèvera au plus tard en 2026, pour l'ensemble des opérations citées ci-dessus.

Des modifications dans la programmation des investissements pourront intervenir au fur et à mesure de l'avancement des négociations avec l'hippodrome et du montage financier arrêté entre les différentes parties au projet.

En suivant les éléments d'analyse présentés plus haut, il ressort que :

- ✓ La ville serait capable de financer son enveloppe de grands projets jusqu'en 2026 sans emprunt nouveau et sans tenir compte des résultats antérieurs
- ✓ Un fonds de roulement en jours de dépenses qui atterrirait en 2026 à 69.25 jours de dépenses (30 jours recommandés)
- ✓ **La ville aurait donc la capacité de financer l'intégralité de ses grands projets d'investissement jusqu'en 2026 sans recours à l'emprunt**

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION DES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT :

Chap/cpte Dépenses	CA2020	CA 2021	CA 2022	CA PREV 2023	ROB 2024	2 025	2 026
ENVELOPPE ANNUELLE D'INVESTISSEMENTS	8 667 236	7 968 883	6 098 927	11 876 507	11 219 679	8 000 000	8 000 000
ENVELOPPE GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT	150 625	848 978	2 449 736	7 738 103	16 865 693	4 609 531	961 000
AP/CP MALESHERBES	*143 628*	781 154	954 886	6 542 479	11 002 390	2 829 531	
SALLE DE DANSE				159 736	1 800 000		
TERRAINS DE TENNIS	*6 997*	67 824	1 494 850	852 464	58 727		
RESTRUCTURATION POPD					1 065 000	970 000	
HALLE DU MARCHE COUVERT				183 424	2 116 576		
PLAN LED ECLAIRAGE PUBLIC					823 000	810 000	961 000
SOLDE ENVELOPPE GRANDS PROJETS		***32 624 063***	***30 174 327***	***22 436 224***	***5 570 531***	***961 000***	***0***
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (hors enveloppe de provision annuelle)	8 821 370	8 817 862	8 548 662,95	19 614 610	28 085 372	12 609 531	8 961 000

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

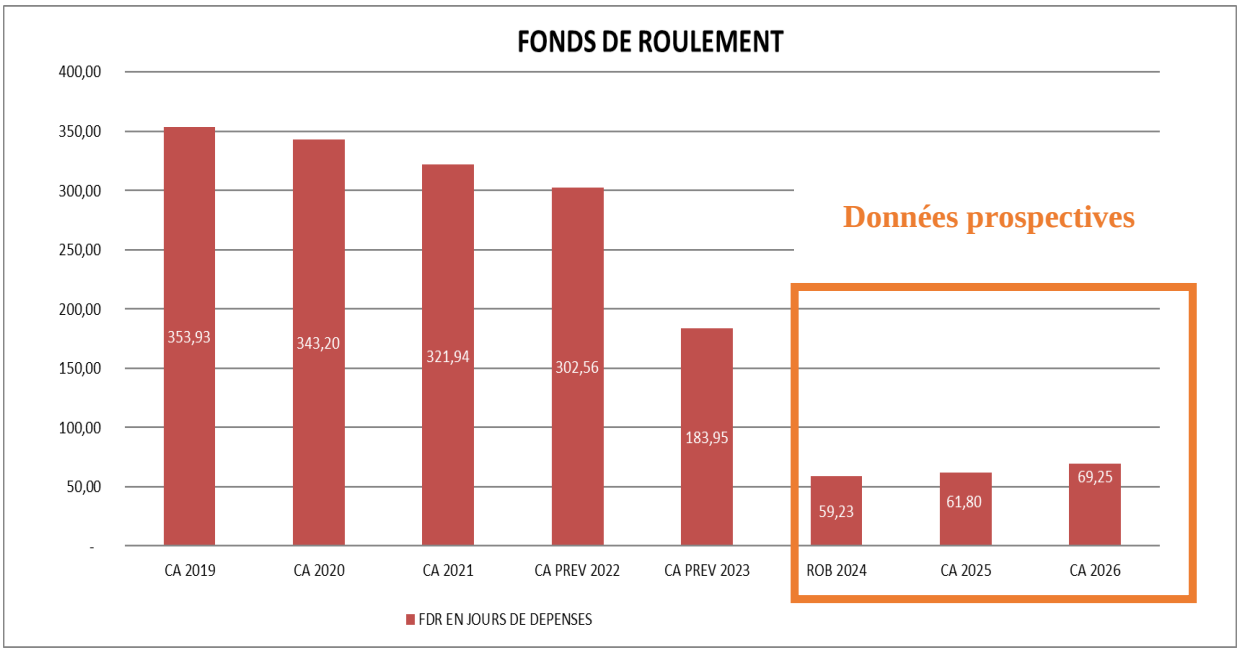

Les éléments prospectifs présentés prennent comme base de calcul les résultats prévisionnels 2023.

- RATIOS LEGAUX (calculés à partir des données CA)

RATIOS LEGAUX	2019		2020		2021		2022	
	ville	strate	ville	strate	ville	strate	ville	strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population (€)	1 505,65 €	1 223,00 €	1 359,00 €	1 360,00 €	1 398,00 €	1 378,00 €	1 471,00 €	1 459,00 €
2 - Produit des impositions directes / population (€)	755,00 €	645,00 €	760,00 €	651,00 €	565,00 €	598,00 €	595,00 €	624,00 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population (€)	1 044,00 €	1 417,00 €	1 518,00 €	1 487,00 €	1 586,00 €	1 519,00 €	1 651,00 €	1 584,00 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population (€)	272,00 €	303,00 €	366,00 €	320,00 €	365,00 €	340,00 €	360,00 €	364,00 €
5 - Encours de la dette / population (€)	127,00 €	1 050,00 €	112,00 €	1 011,00 €	100,00 €	999,00 €	88,00 €	995,00 €
6 - Dotation globale de fonctionnement / population (€)	95,00 €	199,00 €	92,00 €	202,00 €	88,00 €	201,00 €	83,00 €	200,00 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,71%	61,30%	54,91%	56,18%	54,94%	56,24%	55,65%	55,24%
9 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	104,00%	93,70%	90,69%	97,98%	88,89%	97,30%	89,80%	98,36%
10 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10,50%	21,40%	24,16%	21,52%	23,05%	23,38%	21,86%	22,98%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	6,02%	74,10%	7,40%	67,99%	6,32%	65,77%	5,38%	62,82%

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

BUDGETS ANNEXES

MAIRIE DE MAISONS LAFFITTE

Cité du Cheval

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Préambule pour les budgets de gestion Eau potable-Assainissement-Eaux pluviales :

Conformément aux lois NOTRe (2015) et Ferrand-Fesneau (2018), les compétences en matière d'eau potable, d'eaux pluviales urbaines et d'assainissement ont été transférées aux Communautés d'agglomération le 1er janvier 2020. La loi engagement et proximité votée en 2019 a réaffirmé cette obligation de transfert au 1er janvier pour les communautés d'agglomération.

Le travail réalisé depuis l'automne 2018 avec les collectivités concernées (communes et syndicats) a mis en évidence la nécessité d'une organisation transitoire faisant appel aux services communaux, le temps d'établir, à l'échelle du territoire, une organisation pérenne et efficace des services d'eau et d'assainissement.

Des conventions, votées au Conseil municipal du 16 décembre 2019, sont venues préciser les conditions dans lesquelles les communes peuvent assurer, à titre transitoire, la gestion opérationnelle de certaines missions dans le cadre de l'exercice des compétences Eau, eaux pluviales urbaines et Assainissement, au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération.

Il convient de rappeler que cette gestion était transitoire et n'était valable que jusqu'au 31/12/2021. Depuis le 1er janvier 2022, la ville a mis en place avec la CASGBS des conventions de délégation. Ces nouvelles conventions prévoient une exécution verticale du budget à savoir que l'ensemble des dépenses sont gérées par la ville et l'ensemble des recettes par la CASGBS. Cette organisation n'est pas sans poser de difficultés quant à la trésorerie des villes qui doivent avancer l'ensemble de l'exécution de ces budgets jusqu'à la refacturation à la CASGBS.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

BUDGET ANNEXE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Les orientations en fonctionnement : 111 K€

- **Les dépenses : 111 000 €**

- ✓ Charges de personnel : 110 K€ correspondant à la refacturation annuelle des charges de personnel (ajout d'une enveloppe de 26 K€ correspondant au reliquat 2023 et enveloppe 2024 réévaluée en raison de la hausse des 5 points d'indice.
- ✓ Charges générales : 1 000 euros

- **Les recettes : 111 000 €**

⚠ Les recettes correspondent dorénavant uniquement à la refacturation des dépenses de gestion de la compétence pour la CASGBS. Toutes les recettes liées à l'exercice de la compétence sont directement versées à la CASGBS.

Les orientations en investissement : 1.04 M€

Les dépenses d'équipement concernent principalement :

- ✓ Travaux neufs : 586.2 K€
  - 240K€ pour la rue de Paris (entre la rue du Mesnil et la place Lannes)
  - 220K€ pour les avenues Eglé et Voltaire
  - 126 K€ pour la fin des travaux 2023
- ✓ 443.5 K€ de travaux de réhabilitation des réseaux par l'intérieur :
- ✓ 6 K€ pour les investigations complémentaires au besoin
- ✓ Etudes : 10 K€

⚠ De la même manière que pour la section de fonctionnement, l'ensemble des recettes sont perçues directement par la CASGBS.

⚠ Il est uniquement prévu la recette de refacturation de 1.04 M€.

Attention :
Budget « miroir » avec la CASGBS. La ville n'exécute que les dépenses et refacture à la communauté d'agglomération.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

BUDGET ANNEXE DE GESTION DE L'EAU POTABLE

Les orientations en fonctionnement : 104 K€

- **Les dépenses : 104 K€**

- ✓ Charges de personnel : 25 K€
- ✓ Charges à caractère général : 75.5 K€
  - Charges d'entretien et de réparation : 16.7 K€. Diagnostic intérieur et extérieur du Château d'eau
  - Achat d'eau : 60 K€ (paiement de factures d'achat d'eau en gros à la suite d'une panne d'une pompe de forage nécessitant l'achat d'eau en gros).
- ✓ Taxe foncière (refacturation à la compagnie des eaux de Maisons-Laffitte) : 2 K€
- ✓ 630 euros de cotisation ASP pour les canalisations d'eau potable

- **Les recettes : 104 K€**

⚠ Les recettes correspondent dorénavant uniquement à la refacturation des dépenses de gestion de la compétence pour la CASGBS. Depuis le 1er janvier, toutes les recettes liées à l'exercice de la compétence sont directement versées à la CASGBS.

Les orientations en investissement : 463K€

Les dépenses d'équipement concernent principalement :

- ✓ Poursuite du plan de renouvellement des conduites : 414.8 K€
- ✓ Recherche d'amiante : 5 K€
- ✓ Investigations complémentaires : 12 K€

⚠ De la même manière que pour la section de fonctionnement, l'ensemble des recettes sont perçues directement par la CASGBS.

⚠ Il est à prévoir une recette de refacturation de 463 K€.

Attention :
Budget « miroir » avec la CASGBS. La ville n'exécute que les dépenses et refacture à la communauté d'agglomération.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

BUDGET ANNEXE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les orientations en fonctionnement :

- **Les dépenses : 66.9 K€**

Inscription d'une enveloppe de 65 K€ pour la rémunération de la gestion des eaux pluviales et 1900 euros pour les redevances SNCF et VNF (Voies Navigables de France).

- **Les recettes : 66.9 K€**

Inscription du montant de dépenses de fonctionnement pour refacturation à la CASGBS soit 66.9 K€.

Les orientations en investissement :

Il est inscrit une enveloppe prévisionnelle de 77 K€ en cas de travaux et d'investigations complémentaires.

Attention :
Budget « miroir » avec la CASGBS. La ville n'exécute que les dépenses et refacture à la communauté d'agglomération.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Les orientations en fonctionnement :

✓ DEPENSES : 3.9 M€

La prévision 2024 serait en hausse de 3 M€ en raison principalement du virement à la section d'investissement de 3.6 M€. Cette enveloppe permet de financer en investissement l'acquisition du parking du marché en VEFA.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	2022	2023		BP 2024
	REALISE	BP	CA PREV	
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	254 488,65 €	264 700,00 €	261 715,79 €	302 095,00 €
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	2 000,00 €	1 024,94 €	2 000,00 €
023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		656 138,44 €		3 627 589,80 €
042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 905,00 €	25 700,00 €	25 582,00 €	26 500,00 €
TOTAL	**274 393,65 €**	**948 538,44 €**	**288 322,73 €**	**3 958 184,80 €**

➢ 011- CHARGES A CARACTERE GENERAL : 302 K€ (+ 37.4 K€)

La hausse des charges à caractère général s'explique par :

- La hausse du contrat de prestation de service avec la société Indigo (+32 K€)
- La hausse prévisionnelle de la taxe foncière (+7.5K€) du fait de l'évolution des bases et du taux
- La hausse prévisionnelle de la taxe sur les surfaces de stationnement et la taxe sur les bureaux (+2.5 K€)

➢ 042- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION : 26.5K€

Il s'agit de la prévision pour la dotation aux amortissements 2024.

➢ 023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 3.6M€

Cette enveloppe sert à financer la section d'investissement et l'acquisition du parking du marché.

✓ RECETTES : 3.9 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	2022	2023		BP 2024
	REALISE	BP	CA PREV	
70-VENTE DE PRODUITS FABRIQUES	188 027,74 €	246 200,00 €	288 743,74 €	288 000,00 €
75-DOTATIONS,SUBVENTIONS				3 470 184,80 €
77-RECETTES EXCEPTIONNELLES	2 060,00 €	- €	- €	
R002- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR REPORTE	786 644,35 €	702 338,44 €	702 338,44 €	200 000,00 €
TOTAL	**976 732,09 €**	**948 538,44 €**	**991 082,18 €**	**3 958 184,80 €**

Les recettes sont constituées par les redevances payées par les usagers et ont été estimées à hauteur de la recette perçue en 2023.

Accusé de réception en préfecture
078-217800584-20240304-24-002-DEL
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Par ailleurs, il est prévu une subvention d'équilibre de la ville à hauteur de 3.4 M€ afin de permettre le financement de l'acquisition du parking du marché.

L'excédent de fonctionnement 2023 dégagé est prévu à 703 K€, repris partiellement en section de fonctionnement (200K€) et en section d'investissement pour le financement du parking du marché (502 759 € au 1068).

Les orientations en investissement :

- ✓ **DEPENSES : 4 M€**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2022	2023		BP 2024
	REALISE	BP	CA PREV	
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	3 000,00 €	- €	3 000 €
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLE	113 556,00 €	697 759,44 €	16 403,97 €	4 088 760 €
Enveloppe d'équilibre pour acquisition parking du marché				3 863 760 €
23- IMMOBILISATIONS EN COURS		- €	- €	
D001-DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE	30 238,89 €			
TOTAL	**143 794,89 €**	**700 759,44 €**	**16 403,97 €**	**4 091 760 €**

Une enveloppe de 3000 euros est prévue pour les remboursements de dépôts et cautionnement (chapitre 16).

Outre, l'enveloppe d'investissement pour l'acquisition du parking de 3.8 M€, il est prévu les dépenses suivantes :

- 35 K€ pour les équipements de supervision des deux consignes à vélos
- 95K€ pour la mise en place de bornes électriques pour le parking du PIR
- 95 € pour la mise en place de bornes électriques pour le parking des graviers

- ✓ **RECETTES : 4 M€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	2022	2023		BP 2024
	REALISE	BP	CA PREV	
10- DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	139 810,89 €	- €	- €	502 759,45 €
16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	656 138,44 €	- €	3 627 589,80 €
040- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 905,00 €	25 700,00 €	25 582,00 €	26 500,00 €
R001- EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE	- €	15 921,00 €	15 921,00 €	25 099,03 €
TOTAL	**159 715,89 €**	**700 759,44 €**	**41 503,00 €**	**4 159 849,25 €**

Il est prévu la reprise d'un excédent d'investissement de 25 K€ et un transfert de la section de fonctionnement de 3.6 M€.

Il est également prévu le transfert de 502K€ du résultat de fonctionnement 2023 au compte de réserve (compte 1068).

L'enveloppe de 3000 € en recettes d'emprunt correspond aux dépôts et cautionnements reçus.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

BUDGET ANNEXE ROND SEVIGNE

Les orientations en fonctionnement :

La ville doit payer des frais de copropriété qui devraient s'élever pour 2024 à 900 €.

En outre, la Ville continue d'avoir à sa charge l'entretien des parcelles restant à commercialiser (5 000 €) et le paiement des taxes foncières et ASP (926 €).

Par mesure de prudence, une enveloppe de « frais divers » sera également inscrite au budget.

En 2024, il est prévu la vente des deux parcelles restantes à hauteur de 449.8 K€.

Des écritures de variation de stock sont prévues pour la sortie de ces deux parcelles et les éventuelles opérations de clôture du budget.

La clôture 2023 fait ressortir un déficit de fonctionnement reporté de 112.9 K€

Les orientations en investissement :

En dépenses, il est prévu un remboursement à la ville du solde de l'avance 205 598.52 €.

La clôture 2023 fait ressortir un excédent d'investissement reporté de 67 K€.

Les autres écritures sont des écritures d'ordre (de sortie de stock en cas de vente) qui s'équilibrent en fonctionnement et investissement.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20240304-24-002-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024